

L'ajournement

fédéraux de la région de l'Atlantique nous semble raisonnable, à moi et à la plupart des députés de cette région. En fait, vu les réponses vagues et ambiguës qu'ont offertes le ministre de l'Expansion économique régionale ainsi que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) pour justifier la politique actuelle, nous estimons qu'une telle étude est impérative.

Nous en avons assez de nous faire rappeler par le président du Conseil du Trésor que «les taux de rémunération sont en vigueur depuis bien des années pour un certain nombre de groupes d'occupations dans la Fonction publique». Le fait qu'une politique fédérale soit en vigueur depuis longtemps ne suffit pas pour qu'on l'a considère comme valable ou équitable. Nous sommes las d'entendre dire, comme le ministre l'a fait en mai 1975 au comité de l'expansion économique régionale: «Il n'y a pas que le gouvernement fédéral qui fixe les salaires d'après les régions».

Je tiens à rappeler au ministre que, lorsque le ministre des Affaires extérieures actuel a reçu le portefeuille du Travail, l'une des premières mesures qu'il a adoptées a été d'augmenter le salaire fédéral minimum pour lui faire dépasser celui qui est accordé par les provinces car, disait-il alors, le gouvernement fédéral doit donner l'exemple à cet égard. Donner l'exemple en matière de justice pour les ouvriers et autres travailleurs de la région atlantique semble être l'une des dernières préoccupations des responsables du Conseil du Trésor.

Les faits sont les suivants, madame l'Orateur. Fait n° 1—une grande différence existe dans les traitements que reçoivent les fonctionnaires fédéraux des diverses parties du Canada. Fait n° 2—Le ministère de l'Expansion économique régionale a été établi en 1969 à dessein de réduire les différences de revenus existant dans les différentes régions du Canada. Fait n° 3—Nombre de fonctionnaires fédéraux des provinces atlantiques touchent moins, de fait, beaucoup moins, que leurs homologues d'autres régions. Fait n° 4—Ces disparités dans les salaires fédéraux existent même si les impôts fédéraux sont calculés sur la même base dans toutes les régions canadiennes. Fait n° 5—Le même effort physique et mental est requis pour faire une tâche donnée au sein de la Fonction publique, où que le fonctionnaire soit employé au Canada. Fait n° 6—Le coût de la vie est, de fait, plus élevé dans la région atlantique. Fait n° 7—Le relèvement de récente date du traitement des députés fut le même partout au Canada, fondé qu'il était sur le principe de salaire égal à travail égal. Fait n° 8—Le relèvement récemment autorisé des honoraires des juges a été le même partout au Canada.

Or, lorsqu'il s'agit des cols bleus employés dans le secteur fédéral de la région Atlantique, le principe de travail égal, salaire égal est écarté. Il y a une différence annuelle d'environ \$4,306 pour une certaine catégorie d'emploi d'électricien dans la fonction publique fédérale si la personne travaille à Vancouver plutôt qu'à Sydney ou à Halifax en Nouvelle-Écosse. Les menuisiers du gouvernement fédéral touchent \$6.42 à Toronto contre \$5.23 à Halifax et Moncton. Il y a injustice si l'on songe que le gouvernement fédéral, comme employeur, paie un ouvrier non spécialisé \$4.80 à Vancouver mais seulement \$3.82 au Nouveau-Brunswick. Les employés d'hôpitaux, les concierges, les manoeuvres et les hommes de métier ainsi que bien d'autres catégories de gens sont également touchés et de la même manière.

Dans une réponse donnée en mai 1975, au député de Dartmouth-Halifax-East (M. Forrestall) à une question sur le coût annuel global d'élimination des taux régionaux

pour tous les employés du gouvernement, le président du Conseil privé (M. Sharp) a estimé ce coût à environ 79 millions de dollars. Si nous acceptons ce chiffre comme étant assez juste, on sait, bien sûr, que ce montant serait réduit par les sommes versés sous forme de contributions directes et indirectes à tous les paliers de gouvernement.

L'effet multiplicateur de pareille dépense, même en déduisant les pertes de revenus provenant des épargnes personnelles, des impôts et de l'achat de biens importés, agirait de façon sensible sur l'accroissement des revenus dans la région de l'Atlantique. Quoi qu'il en soit, nous ne demandons rien d'autre qu'une étude approfondie, complète et détaillée de cette politique salariale fédérale. On répond à nos inquiétudes par de ronflantes rationalisations générales et par les traditionnelles solutions vagues. Cette étude objective s'impose depuis longtemps, car tous doivent se rendre compte que la politique actuelle aiguise la jalousie, accentue les disparités régionales et ne favorise pas du tout l'unité nationale.

● (2210)

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame l'Orateur, le député a exposé les nombreuses raisons pour lesquelles il aimerait qu'on étudie davantage la politique salariale actuelle du gouvernement fédéral. Selon lui, cette étude devrait s'intéresser aux effets de la politique salariale, et je cite, «sur tous les fonctionnaires fédéraux de la région de l'Atlantique».

Au comité permanent, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) a discuté avec les députés des efforts faits par son ministère et les autres ministères fédéraux pour dissiper les écarts de revenu au Canada. Il a également parlé des problèmes pratiques que posait la mise en œuvre des échelles de traitements dites nationales qui ont de grosses répercussions non seulement au gouvernement fédéral, mais dans tous les autres paliers de gouvernement, de même que dans le secteur privé et les syndicats.

Je ne puis faire plus ce soir que d'assurer encore une fois au député, comme le ministre l'a fait, que le gouvernement est très conscient de la nécessité de réduire les écarts de rémunération au Canada. De nombreux ministères, y compris ceux de l'Expansion économique régionale et de la Main-d'œuvre, mènent cette lutte et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a indiqué que ses fonctionnaires se tiennent au courant des événements au sein de la Fonction publique.

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RARETÉ D'INDIENS AUX ÉCHELONS SUPÉRIEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Madame l'Orateur, je voudrais parler ce soir d'une question que j'ai posée au ministre à l'égard du nombre d'Indiens qui occupent des postes supérieurs dans son ministère. Nous n'avons pas à être fiers de l'histoire de notre pays. Elle n'est pas très honorable. Nous n'avons pas traité nos premiers Canadiens de façon honorable ou d'une façon dont je puis être fier. En fait, c'est une histoire qui entache notre blason.

Notre politique a toujours été marquée par l'ethnocentricité et fondée sur la supériorité des blancs. Notre histoire est le triste récit de la cohabitation de deux peuples dans un même pays. Je crois qu'un jour nos Indiens marcheront à nos côtés avec la fierté de leurs aïeux, mais l'attitude du ministère n'y contribuera pas tant qu'il se